



Organisation
internationale
du Travail

Entreprendre autrement – l'entreprise coopérative

Les coopératives aident à assurer des moyens de subsistance

Une coopérative est « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». *Recommandation n°193 concernant la promotion des coopératives, OIT (2002).*

Les entreprises coopératives aident à assurer la subsistance de quelque trois milliards d'individus dans le monde entier. Elles comptent un milliard de membres et fournissent plus de 100 millions d'emplois. Comme toutes les entreprises, les coopératives doivent être compétitives sur le marché, cependant elles mettent en pratique une série de valeurs élargies par rapport à celles purement associées au profit. Les coopératives placent les personnes au cœur de leur activité. Etant donné que les coopératives appartiennent et sont contrôlées démocratiquement par leurs membres, les décisions prises en leur sein doivent maintenir un équilibre entre le besoin de rentabilité et les besoins de leurs membres et les intérêts de la communauté au sens large. Existant sous de multiples formes, satisfaisant toutes sortes de besoins, résiliente face à la crise et prospère dans diverses sociétés, la formule coopérative offre tout un éventail de possibilités en vue de satisfaire les aspirations et les besoins économiques, sociaux et culturels des habitants du monde entier.

L'OIT promeut le modèle d'entreprise coopérative pour créer et maintenir des entreprises durables, en offrant des emplois qui apportent non seulement des revenus mais ouvrent aussi la voie à l'avancement social et économique, en fortifiant les individus, leurs familles et leurs communautés. Le modèle coopératif permet plus particulièrement aux personnes ayant des compétences, mais peu ou pas de capitaux, de mettre leurs ressources en commun afin de créer des emplois et contribuer au développement économique.

Réaliser pleinement le potentiel des coopératives pour la croissance durable

L'OIT aide au développement des coopératives partout dans le monde

- Plus de 65 pays ont réformé leur législation sur les coopératives avec l'assistance de l'OIT.
- Les matériels de formation de l'OIT sont utilisés dans plus de 50 pays.
- Voir ci-après le descriptif sur les programmes de coopération technique de l'OIT: *Cooperative Facility for Africa* et SYNDICOOP.

Les coopératives formées par les producteurs, consommateurs, travailleurs et entreprises dans le monde entier ont démontré leur énorme potentiel en créant des possibilités d'emploi, en autonomisant les individus, en leur donnant une protection sociale et en réduisant la pauvreté. Elles ont démontré qu'elles peuvent faire avancer la pérennité et la justice sociale.

Cependant, le développement des coopératives est entravé par un manque de connaissances et de compréhension du modèle d'entreprise coopérative. Les politiques et les législations continuent à limiter la création et le développement des entreprises coopératives, tandis que la formation à l'entrepreneuriat néglige l'option coopérative et que les services de soutien aux entreprises sont mal équipés pour la soutenir.

L'approche de l'OIT pour appuyer le développement des coopératives

L'OIT a un mandat explicite pour travailler sur les coopératives et dispose d'un programme axé sur les coopératives lancé en 1920, peu après sa fondation. Aujourd'hui, le Programme pour le développement de l'entreprise durable œuvre avec les mandants de l'OIT (gouvernements, organisations syndicales et patronales) et les représentants d'organisations coopératives de tous types et de toutes tailles, afin d'aider les coopératives à créer et soutenir l'emploi et contribuer à la promotion du travail décent et de la justice sociale.

L'approche globale de l'OIT, qui repose également sur des partenariats avec d'autres agences des Nations Unies, des institutions académiques et des organisations non gouvernementales, inclut:

- des orientations et des conseils sur la création d'**environnements propices** au développement coopératif, aux niveaux national, régional et international
- le **renforcement des capacités** et le développement de matériel d'enseignement et de formation et d'autres outils pour permettre aux entreprises coopératives d'être concurrentielles sur le marché
- le dialogue et la **promotion fondée sur des faits et la recherche** sur l'importance économique, sociale, sociétale et politique des coopératives, afin d'éclairer les politiques et la pratique.

Le programme d'assistance technique de l'OIT pour le développement coopératif est axé spécifiquement sur les conseils politiques et juridiques, le renforcement des compétences par le développement des ressources humaines, et la réduction de la pauvreté par l'auto-assistance. Plusieurs autres projets et programmes de l'OIT soutiennent également les entreprises coopératives en abordant des questions comme l'emploi des jeunes, l'égalité des sexes, la protection sociale, le travail des enfants, le secteur informel et le développement économique local.

L'OIT en action: l'appui au développement coopératif

La création d'un environnement propice

Au cours des 15 dernières années, l'OIT a aidé plus de 65 pays à élaborer et revoir leurs politiques et leurs lois en matière de coopératives. Plus récemment, elle a contribué à la conception d'une loi cadre pour les coopératives en Amérique latine (*Ley Marco para las cooperativas de America Latina*) et de l'*Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives* de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires). Elle a également contribué à l'évaluation de la mise en œuvre du règlement de l'Union européenne de 2003 relatif au *Statut de la société coopérative européenne*.

Le renforcement des capacités

Les modules de formation de l'OIT pour la gestion des coopératives (MATCOM) ont été utilisés dans plus de 50 pays. Conçus pour les conseillers en entreprises, les formateurs et les établissements de formation, les fonctionnaires de l'État, le personnel de projet et d'autres acteurs coopératifs, ils sont disponibles dans plus de 60 langues. Des mises à jour, comme celle du programme *My.Coop: Managing your agricultural cooperative*, qui comprend désormais une plateforme d'autoformation en ligne, sont réalisées en collaboration avec des agences de l'ONU, des institutions académiques et de formation et des mouvements coopératifs.

La promotion fondée sur les faits et la recherche

L'OIT fait régulièrement réaliser des travaux de recherche sur les coopératives. De récentes études témoignent de la résilience des coopératives au cours des crises économiques et financières et montrent également comment les petites et les moyennes entreprises peuvent bénéficier de coopératives d'entrepreneurs qui sont une forme spécifique de groupement d'entreprises.

Un aperçu de notre travail: COOP Africa et SYNDICOOP



COOP AFRICA Le programme *Cooperative Facility for Africa*, COOP^{AFRICA}, encourage le développement coopératif dans neuf pays d'Afrique orientale et australe

(Botswana, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Rwanda, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Ouganda et Zambie) et est principalement financé par le *United Kingdom's Department for International Development* (Département du Royaume-Uni pour le développement international, DFID). COOP^{AFRICA} vise à exploiter le potentiel des coopératives comme un moyen de sortir les personnes de la pauvreté. Avec un large éventail de partenaires nationaux et internationaux, le programme contribue à établir: un environnement juridique et politique propice au développement des coopératives; des structures de coordination efficaces (par exemple, des unions et des fédérations) et des services d'appui aux coopératives primaires (un membre une voix) axés sur la demande, par le biais de prestataires de services coopératifs ou «centres de compétence». Le *Challenge Fund* de COOP^{AFRICA} est une spécificité qui apporte un soutien financier aux coopératives locales et aux prestataires de services coopératifs.

Une évaluation du programme réalisée en mai 2011 a confirmé sa pertinence et son utilité. Son approche axée sur la demande lui a permis de répondre aux besoins des coopératives agricoles et financières, ainsi qu'à ceux des organisations faitières coopératives et des collèges coopératifs (*Cooperative Colleges*). COOP^{AFRICA} a soutenu 4 000 coopératives primaires à travers son *Challenge Fund*, il a profité à 280 000 membres de coopératives à travers ses actions de renforcement des capacités, a créé au moins 4 000 nouveaux emplois et a consolidé 170 000 opportunités d'emploi. Le chiffre d'affaires des coopératives primaires a augmenté de plus de 25% et les revenus des coopératives bénéficiaires ont connu une hausse de plus de 50%. Parmi les facteurs clés du succès de la conception et de la mise en œuvre du programme, on citera l'implication et l'appropriation des parties prenantes nationales et internationales, ainsi que le recours aux structures existantes, notamment les mouvements coopératifs nationaux, les organisations patronales et syndicales et autres partenaires.

SYNDICOOP (réduction de la pauvreté parmi les travailleurs sans protection de l'économie informelle par le biais d'une collaboration entre syndicats et coopératives) est une initiative conjointe de l'OIT, de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de l'Alliance coopérative internationale (ACI). Mis en place entre 2004 et 2006, ce programme a aidé à organiser les travailleurs de l'économie informelle et à améliorer les possibilités d'emploi, les revenus et les conditions de travail par le biais de coopératives au Kenya, au Rwanda, en République-unie de Tanzanie, en Afrique du sud et en Ouganda. SYNDICOOP rapproche les syndicats et les coopératives à tous les niveaux et vise à fournir un cadre servant à la fois au renforcement des actions syndicales et coopératives et au développement de nouveaux programmes de promotion du travail décent dans l'économie informelle.

Une évaluation indépendante de SYNDICOOP a déclaré qu'il constituait un puissant modèle qui devrait être imité dans d'autres pays. COOP^{AFRICA} utilise une approche similaire et d'autres initiatives sont à l'étude.

L'OIT et les entreprises durables

Le programme des entreprises durables de l'OIT contribue à créer plus d'emplois et de meilleure qualité par le développement des entreprises. Il relie la croissance de l'entreprise et la compétitivité aux besoins des hommes et des femmes d'obtenir un revenu décent dans un environnement sain – aujourd'hui et à l'avenir. Ancré dans la mission de l'OIT qui vise à créer du travail décent pour tous les hommes et les femmes, ce programme est fondé sur trois piliers:

- Un environnement favorable aux entreprises - créer un cadre propice permettant aux entreprises de démarrer, de se développer et de créer des emplois décents;
- L'entrepreneuriat et le développement des affaires - aider les entrepreneurs, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés, à créer et à développer des entreprises prospères;
- Des lieux de travail durables et responsables - démontrer le lien entre les gains de productivité et l'amélioration des conditions de travail, les bonnes relations professionnelles et les bonnes pratiques environnementales.

Le programme combine l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets avec le renforcement des capacités et les services d'appui aux entreprises, aux niveaux international et national, à travers des services de conseil et un large portefeuille de coopération technique. Il travaille avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, en partenariat avec d'autres agences des Nations Unies, des institutions financières et universitaires, des donateurs et d'autres encore.

Pour en savoir plus

L'OIT et les coopératives - <http://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/cooperatives/>
Programme des coopératives de l'OIT - <http://www.ilo.org/coop>
Guide de l'OIT sur les coopératives - <http://www.ilo.org/resourceguides/coop>
Recommandation (n°193) concernant la promotion des coopératives, OIT - <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convde.pl?R193>

Contact

Service des coopératives (EMP/COOP)
Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise
Secteur de l'emploi
Bureau International du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
Tél: +41 22 799 7445
Fax: +41 22 799 8572
Courriel: coop@ilo.org
<http://www.ilo.org/coop>
Simel Esim, Chef, Service des Coopératives (EMP/COOP), esim@ilo.org